

SESSION DE FORMATION

**GERER ET VALORISER SON DOMAINE PUBLIC IMMOBILIER
NIVEAU 1**

MODALITES

- ☒ Formation à distance – **4 mars 2026**
- ☐ Formation présentielle

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS

Ecrire à formation@lantero-avocats.fr

ACCESSIBILITE

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap, François Cafarelli, au 04.44.44.96.70 ou par mail à l'adresse f.cafarelli@lantero-avocats.fr

LIMITES D'EFFECTIFS

20 personnes maximum

DELAI D'ACCES

Inscription ouverte jusqu'à deux jours ouvrés avant la formation.

METHODE MOBILISEE

Exposé structuré et illustré de l'état du droit

Analyse de décisions récentes

Apports pratiques issus de l'expérience du formateur

Échanges interactifs avec les participants

Exercices de structuration d'argumentation juridique

TYPE D'ACTION DE FORMATION

Action de formation - 128 Droit, sciences politiques

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Cette formation vise à renforcer les compétences pratiques des participants dans le cadre de la gestion et de la valorisation du domaine public immobilier de leur collectivité locale ou établissement public. Elle alterne présentation du cadre juridique et exemples tirés de l'expérience de terrain du formateur.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Identifier les biens soumis au régime de la domanialité publique

Appréhender les différents titres d'occupation susceptibles d'être délivrés

Assimiler les règles fondamentales régissant l'occupation du domaine public

Maîtriser la procédure de sortie des biens du domaine public et la procédure de cession

Comprendre les mécanismes de protection du domaine public

PROFILS DES APPRENANTS

Juriste en collectivité locale ou établissement public local

Secrétaire général(e) de mairie

Gestionnaire d'établissement public sanitaire, social et médico-social

PREREQUIS

Aucun

CONTENU DE LA FORMATION

Matin 9h00-12h00

1. L'identification de la domanialité publique

1.1 Les différentes domanialités publiques

- 1.1.1 La domanialité publique de droit commun
- 1.1.2 Les domanialités publiques spéciales
- 1.1.3 Les domanialités publiques jurisprudentielles

1.2 Exercices d'identification

2. Les différents titres d'occupation

2.1 La distinction entre acte unilatéral et conventionnel d'occupation

2.2 La constitution de droits réels sur le domaine public

2.3 Tableau des différents titres d'occupation du domaine public des personnes publiques

2.4 Le cas du fonds de commerce sur le domaine public

Après-midi 13h30-16h30

3. Les règles principales d'occupation du domaine public

3.1 L'attribution des titres d'occupation

- 3.1.1 L'autorité compétente – pouvoir de gestion et de police
- 3.1.2 Le respect de l'affectation et de la conservation du domaine public
- 3.1.3 La mise en concurrence de l'occupation économique du domaine public
- 3.1.4 Le respect de la liberté du commerce et de l'industrie

3.2 Les conditions d'occupation du domaine public

- 3.2.1 Le caractère écrit de l'occupation
- 3.2.2 La notion d'occupation privative
- 3.2.3 Pas de droit d'obtention – refus d'occupation

3.3 Focus sur la redevance d'occupation du domaine public

- 3.3.1 La nature juridique de la redevance d'occupation
- 3.3.2 Les conditions de fixation de la redevance

4. La sortie des biens immobiliers du domaine public

4.1 Déclassement formel et désaffectation matérielle

- 4.1.1 Le déclassement formel : CG3P, L. 2141-1
- 4.1.2 La désaffectation matérielle et juridique

4.2 La vente des biens immobiliers du domaine privé

- 4.2.1 Les conditions de la vente
- 4.2.2 L'avis des domaines

4.3 La vente par anticipation des biens du domaine public

- 4.3.1 Le déclassement anticipé
- 4.3.2 Promesse de vente sous condition suspensive de déclassement
- 4,3,3 Synthèse

5. La protection du domaine public

5.1 La protection des droits du propriétaire

- 5.1.1 Les procédures d'expulsion des occupants sans droit ni titre du domaine public

5.1.2.L'indemnité due par l'occupant irrégulier du domaine public (prescription)

5.1.3 Le sort des biens réalisés par l'occupant

5.2 La protection des droits de l'occupant régulier

5.2.1. Droit à être indemnisé d'une occupation interrompue de manière anticipée

5.2.2 La faute du propriétaire ou du gestionnaire dans les conditions d'occupation

5.2.3 Droit à être indemnisé d'une occupation suspendue ou contrariée :
Déplacement d'ouvrages implantés sur le domaine public

EQUIPE PEDAGOGIQUES

- Formateur : Sébastien DEFIX
- Responsable du cabinet et responsable pédagogique : Caroline LANTERO – c.lantero@lantero-avocats.fr
- Responsable administratif, référent handicap, responsable des réclamations : François CAFARELLI – f.cafarelli@lantero-avocats.fr

SUIVI DE L'EXECUTION ET EVALUATION DES RESULTATS

QCM

Questionnaire de satisfaction à chaud

Espace extranet individualisé

RESSOURCES TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes

Approche pratique en lien avec l'expérience du formateur

Questions/réponses avec les apprenants

Discussion autour des retours d'expérience

Support pédagogique transmis à l'issue de la formation

QUALITE ET SATISFACTION

Evaluation de la formation par les apprenants

Une moyenne de 17/20 en 2025

DUREE DE LA FORMATION

6 heures (2 demi-journées de 3h00)

PRIX DE LA FORMATION

600 € HT / apprenant

INTERVENANT(S)

Sébastien DEFIX, Docteur en droit et ancien avocat, Adjoint au DGS et Directeur général adjoint du Département du Puy-de-Dôme, Professeur associé à l'Ecole de Droit de l'UCA, Responsable du Master Droit des Affaires des Collectivités Publiques